

Championnat Italien Vitesse sur Glace

"Ice Challenge 2022"

(Ce règlement se compose de 10 pages)

1 ORGANISATION. APPELLATION. VALIDITE'

1.1 Appellation et Calendrier

Aci Sport organise, par l'intermédiaire du promoteur a.s.d. BMG MOTOR EVENTS avec licence d'organisation Aci Sport n°388798 et enregistrement auprès du Coni n°272490, une série de courses de vitesse sur glace, appelée «ICE Challenge» divisée en cinq Evénements, qui se déroulent selon le calendrier suivant:

15-16 JANVIER	2022	LIVIGNO (SO)	ÉVÉNEMENT	1	(coeff. 2)
22-23 JANVIER	2022	PRAGELATO (TO)	ÉVÉNEMENT	1	(coeff. 1)
29-30 JANVIER	2022	ENEGO (VI)	ÉVÉNEMENT	1	(coeff. 1)
05-06 FÉVRIER	2022	PRAGELATO (TO)	ÉVÉNEMENT	1	(coeff. 1)
19-20 FÉVRIER	2022	ENEGO (VI)	ÉVÉNEMENT	1	(coeff. 2)

Le Championnat se déroulera sur n° 5 courses.

Les emplacements des courses et le nombre de courses pour chaque emplacement seront inclus dans le Règlement du Championnat d'Italie et éventuellement dans le Règlement Particulier de Course. La modification du choix du lieu de chaque événement par rapport à ce qui précède ci-dessus pourra se faire en fonction des conditions climatiques et sera officialisée au moins 7 jours à l'avance.

1.2 Organisation et Développement

Ce règlement est établi en conformité avec le Code Sportif International, le Règlement Sportif National et ses annexes, le Règlement du Secteur «Vitesse sur Glace», et les autres dispositions de l'ACI-Sport selon lesquelles tout ce qui n'est pas précisé dans les articles suivants doit être compris comme réglementé.

L'organisateur se réserve le droit de faire connaître dans les plus brefs délais, avec de circulaires, les instructions et précisions qu'il juge opportunes de donner pour la meilleure application du règlement.

2 DÉFINITIONS et DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Règlement

Le règlement du championnat Italien «ICE CHALLENGE» 2022 sera intégré de temps à autre par le règlement particulier de course établi pour chaque événement du calendrier.

2.2 Classements du Championnat ITALIEN "ICE CHALLENGE" 2022

Voir le suivant Art. 8

3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Règles générales

Chaque voiture peut être enregistré par un ou plusieurs concurrents (deux au maximum).

En cas de non-conformité technique d'une voiture enregistré par deux concurrents, tous les deux seront passibles de la même sanction.

3.2 Licence

Seront admis à participer, en qualité de concurrents/pilotes, les titulaires de licences valides, comme détaillé dans l'Art. 2 du RDS - VITESSE SUR GLACE

La participation de pilotes titulaires de licences étrangères est autorisée dans le respect de la législation en vigueur (article 2.3.8 du Code Sportif International).

Les Concurrents et les Pilotes étrangers seront admis à concourir pour le titre et obtiendront donc le score à toutes fins utiles.

4 MESURES DE SÉCURITÉ

Veillez-vous référer à l'**ANNEXE 4 - Sécurité** du **RÈGLEMENT SPORTIF NATIONAL**.

En particulier, les Pilotes doivent utiliser des vêtements de protection et des casques conformément aux dispositions des **Articles 9 et 10**.

En ce qui concerne le **DISPOSITIF DE RETENUE DE LA TÊTE**, tenu compte des caractéristiques de conduite de la spécialité (besoin de "traverser" la voiture à plus de 90°, par rapport à la trajectoire, avant d'affronter des courbes à 180°), et par conséquent besoin de rotations continues et répétées de la tête, son utilisation n'est pas considérée comme obligatoire et est laissée à la discrétion du pilote.

Dans le même temps, il est recommandé de prendre en considération ce qui précède si vous avez une voiture équipée de **ceintures de sécurité "étroites"** (c'est-à-dire conçues pour le **seule UTILISATION AVEC** un dispositif d'appui-tête frontal et qui **NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉE** sans le dispositif susmentionné).

5 VOITURES

5.1 Voitures Admises

Veillez-vous référer à l'Art. 10.1 du RDS – VITESSE SUR GLACE

Pour les dates d'expiration des homologations, les dimensions des brides, les poids minimaux et les coefficients de multiplication du déplacement géométrique pour les voitures suralimentées, vous pouvez utiliser les tableaux figurant dans l'Annexe N° 4 à N.S. 16 Chapitre II (Annuaire CSAI 2014).

5.2 Regroupements et Classes

Veillez-vous référer à l'Art. 10.2 du RDS – VITESSE SUR GLACE

5.3 Dispositifs et Règles Obligatoires

Veillez-vous référer à l'Art. 10.3 du RDS – VITESSE SUR GLACE

6 PNEUS ET CLOUS

Veillez-vous référer aux Art. 11.1 et 11.2 du RDS – VITESSE SUR GLACE avec les ajouts/limitations suivants de mono-marque/mono-pneu.

La participation aux courses est autorisée seulement avec les pneus ayant les suivantes caractéristiques/mesures:

mesures: 10/62R16	marque: Black Rocket	modèle: 50	
mesures: 10/62R15	marque: Black Rocket	modèle: 50	
mesures: 155R14	marque: Black Rocket	modèle: 50	
mesures: 155R13	marque: Black Rocket	modèle: 41	
pour les voitures Kart Cross			
mesures: 167/70R10	marque: Black Rocket	modèle: 120	rebord de clou: 4.5 mm

Ils peuvent être achetés exclusivement avec le formulaire situé sur le site Web dédié au championnat www.icechallenge.it et par la société Bellotto S.p.a. ayant le droit exclusif de vendre pour tout le championnat, fournisseur aussi du service pendant la compétition.

Pour les trophées monomarque/monocatégorie: pneus indiqués dans la fiche technique réglementaire dédiée.

7 PARCOURS et DÉROULEMENT DU COMPÉTITIONS

7.1 Règles générales des Circuits

Les circuits sont ceux indiqués dans l'art. 1 et leurs parcours auront une longueur maximale de 1500 mètres et une largeur moyenne de 10 mètres, et régulièrement homologués.

7.2 Programme du Compétitions

La compétition se déroulera selon le programme reporté dans le Règlement Particulier de la Course, établi pour chaque course spécifique du calendrier de la manière suivante.

7.3 Formule Super Rallye

Pendant tout au long de l'événement, sera appliqué le principe du «super rallye». Cela permettra aux concurrents qui ne terminent pas une manche de course (où ils ne seront pas classés et donc n'obtiendront pas de points et/ou de pénalités) de revenir au départ de la manche suivante.

7.4 Contrôles Sportifs et Techniques

VEUILLEZ-VOUS RÉFÉRER AU PROTOCOLE GÉNÉRAL D'URGENCE COVID-19

Les Concurrents ayant passé avec succès les contrôles sportifs et les éventuelles vérifications techniques seront autorisés à entrer en piste pour les essais libres.

La voiture qui a subi des dommages à la suite d'un accident devra être revérifiée.

METHODE POUR RÉCUPÉRER ET RETOURNER LE TRANSPONDER

Après avoir passé les contrôles techniques, le transponder peut être récupéré directement auprès les chronométreurs.

A la fin de la course, une fois les voitures seront sorties du parc fermé, il appartiendra au pilote ou à son délégué de remettre le transponder aux chronométreurs.

Si le transponder est endommagé ou perdu, le coût de l'appareil sera facturé au Concurrent, quantifié en 300 € + TVA.

7.5 Essais libres

Veillez-vous référer à l'Art. 4.3 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.6 Breafing Pilotes

Veillez-vous référer à l'Art. 4.2 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.7 Épreuves de Qualification

Veillez-vous référer aux Art. 4.4 et 4.5 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.8 WARM-UP

Veillez-vous référer à l'Art. 4.6 du RDS – VITESSE SUR GLACE

7.9 MANCHE de la Course

Veillez-vous référer aux Art. 4.7 et 4.8 du RDS – VITESSE SUR GLACE

La procédure de départ adoptée doit être signalée sur le RPG.

7.10 COURSE "Spectacle" – "Master King"

À la fin des trois manches de course il sera possible effectuer, pour les concurrents intéressés, une course spectacle avec un nombre maximum de 8 participants (les 8 premiers classés selon le classement du jour sont prioritaires).

Pour des raisons de sécurité, **ne sont pas** admises à la «Course Spectacle» les voitures **VST Monoplaces**, sauf si on se crée un Course-Spectacle exclusivement pour ces véhicules, mais uniquement et exclusivement en considération du nombre de participants et des conditions de la piste. Cette décision peut être prise seulement par le Directeur de la Course. Votre inscription sera officialisée au secrétariat de la Direction de Course à l'issue de la troisième manche de course. Les frais d'inscription pour chaque course Master sont de 50 € Le départ est à l'arrêt et sur la grille, déterminée sur la base des points acquis au cours de la journée.

Le score, attribué en fonction de la position d'arrivée et valable pour le titre "Master King", sera le suivant:

1° **20 scores**; 2° **17**; 3° **15**; 4° **13**; 5° **11**; 6° **10**; 7° **9**; 8° **8**

La somme des scores acquis dans les «Courses Spectacle» de tout le championnat conduira à l'élection d'un «Master King» qui aura un prix en espèces de 500 €.

8 CLASSEMENTS

Un classement pour chaque Classe du Championnat Italien de Vitesse sur Glace sera établi pour chaque manche de course.

Le score suivant sera attribué pour chaque classement de chaque Classe du Championnat Italien de Vitesse sur Glace:

CLASSEMENTS	JUSQU'À 2 CLASSIFIÉ	DE 3 À 4 CLASSIFIÉ	DE 5 À 9 CLASSIFIÉ	DE 10 À 14 CLASSIFIÉ	PLUS DE 14 CLASSIFIÉ
1° CLASSIFIÉ	4.5 POINTS	9 POINTS	12 POINTS	14 POINTS	16 POINTS
2° CLASSIFIÉ	3 POINTS	6 POINTS	9 POINTS	11 POINTS	14 POINTS
3° CLASSIFIÉ	2 POINTS	4 POINTS	7 POINTS	9 POINTS	11 POINTS
4° CLASSIFIÉ			6 POINTS	8 POINTS	10 POINTS
5° CLASSIFIÉ			5 POINTS	7 POINTS	9 POINTS
6° CLASSIFIÉ			4 POINTS	6 POINTS	8 POINTS
7° CLASSIFIÉ			3 POINTS	5 POINTS	7 POINTS
8° CLASSIFIÉ			2 POINTS	4 POINTS	6 POINTS
9° CLASSIFIÉ			1 POINT	3 POINTS	5 POINTS
10° CLASSIFIÉ				2 POINTS	4 POINTS
11° CLASSIFIÉ				1 POINT	3 POINTS
12° CLASSIFIÉ					2 POINTS
13° CLASSIFIÉ					1 POINT

Le nombre de Pilotes considérés classés sera celui du classement absolu du jour.

- **Un point** sera attribué au pilote ayant réalisé la Pole Position au sein de sa Classe. En cas de parité, le point sera attribué au Pilote ayant réalisé le meilleur temps en premier. Le score de Pole Position ne sera pas attribué dans le cas où il y a un seul pilote à le départ.
- **Un point** sera aussi attribué, pour le classements de chaque Classe du Championnat Italien Vitesse sur Glace, au Pilote qui aura réalisé le meilleur chrono sur le tour pendant la course.

En cas de parité, le point sera attribué au Pilote ayant réalisé le meilleur temps en premier. Le score pour le meilleur chrono sur le tour ne sera pas attribué dans le cas où il y a un seul pilote à le départ.

Dans le cas où il y a des épreuves officielles et plusieurs manches de course, sera pris en compte seulement le tour le plus rapide de toutes les manches de course.

En cas de parité du temps d'arrivée (même temps enregistré par les chronométreurs), le gagnant sera le Pilote qui était plus en retrait sur la grille de départ de la course que l'autre qui a réalisé le même temps.

- **Cinq points** seront aussi attribué, pour le premier classé dans le classement absolue du jour (classement général des trois manches de course)
- **Trois points** seront aussi attribué, pour le deuxième classé dans le classement absolue du jour (classement général des trois manches de course)
- **Un point** sera aussi attribué, pour le troisième classé dans le classement absolue du jour (classement général des trois manches de course)

Comme avec les dispositions relatives aux Classements de Course, aussi les Classements de Championnat seront divisés en:

Voitures modernes (classe 1-2-3-4-5-6-7-8), Monoplace Vitesse sur Terre (classe 9-10-11), Véhicules du groupe TM (classe 12), Voitures Hybrides (classe 13) Voitures Monomarque.

Les non-signés au championnat obtiendront des points pour le classement de la course et du championnat, mais dans ce dernier ils ne seront pas présents.

9 INSCRIPTIONS

Les inscriptions au Championnat doivent être effectuées au plus tard au début des Vérifications sportives de la deuxième course avec validité du championnat: modalités de paiement similaires à l'inscription à une seule course. La non-inscription au Championnat compromettra l'acquisition de points et donc l'entrée dans le classement final: vous pourrez seulement concourir pour le classement d'une seule événement.

Les Concurrents doivent s'inscrire dans tous les cas (inscrits au championnat ou non) à chaque Événement.

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site: www.icechallenge.it rubrique concurrents.

Les frais d'inscription aux Événements du Championnat Italien de Vitesse sur Glace pour chaque concurrent inscrit seront:

Type de voitures	Inscription
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>4 roues motrices</u> 	€350,00 + TVA
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>2 roues motrices</u> ▪ Voitures monomarque ▪ <u>Vst monoplace</u> 	€300,00 + TVA

Le frais d'inscription comprend:

- un espace paddock pour les activités techniques
- l'attribution suivante de Pass: nr. 3 Pass Paddock
- location n° 1 transponder pour la détection du temps
- Épreuves Officielles de Qualification (art 4.4)
- Warm up (art 4.5)
- Toutes les manches de course de l'Événement (art 4.6)

9.1 Nombre maximum d'inscriptions

Dans tous les événements, le nombre maximum de concurrents est fixé à 80 concurrents/pilotes au total.

En cas de surplus, la priorité est donnée aux pilotes qui se trouvent dans les 7 premières positions, au classement provisoire absolu, de chaque groupe individuel. Dans la première course, seront pris en compte les classements finaux de l'année précédente.

Pour tous les autres pilotes, il y aura un tirage, selon un principe d'équité entre les différents groupes.

9.2 Double inscription d'un concurrent dans la même course

Veuillez-vous référer à l'Art. 3 du RDS – VITESSE SUR GLACE

9.3 Modalités d'envoi et d'acceptation des demandes d'inscription

Les inscriptions doivent être envoyées à l'adresse suivante:

a.s.d. BMG Motor Events

Loc. Bussia San Pietro 9

12065 Monforte d'Alba (CN)

Pour Mail à l'adresse iscrizioni@icechallenge.it

Les inscriptions seront closes le jeudi (36 heures avant le début des contrôles) de la semaine de l'événement en question à 23h00. Les demandes d'inscription doivent être accompagnées, à peine de nullité, du frais d'inscription et envoyées aux adresses indiquées ci-dessus.

Les inscriptions non régularisées peuvent être réglées au moment des contrôles. Les virements bancaires sans confirmation comptable avant 13h00 du vendredi précédant la course (sur le compte IBAN BMG Motor Events: **IT36 N084 5046 5000 0000 0008 438**), ne seront pas considéré comme valable pour celle course spécifique. Comme preuve de paiement, en cas de virement bancaire, il fera foi seule et exclusivement le reçu comptable bancaire et non les attestations des virements on-line.

Dans tous le cas, l'organisateur se réserve le droit d'exiger, lors des vérifications, le payment dû pour les inscriptions antérieures non régularisées.

9.4 Modalités de remboursement des frais d'Inscription

Dans le cas où l'équipage ne peut pas se présenter aux contrôles, ou participer à la course, il devra aviser l'organisation, au plus tard 4 heures après le départ des contrôles d'avant course. Dans le cas contraire, il ne pourra exiger le remboursement des frais d'inscription.

Pour les équipages qui respecteront le délai de notification de non-participation, celui-ci sera remboursé directement sous 10 jours ou par virement bancaire au-delà de 10 jours.

10 NUMÉROS DE COURSE

Pour le Championnat Italien de Vitesse sur Glace 2022, les concurrents doivent apposer et maintenir pendant toute la durée de celui-ci, sans aucune altération, le logo officiel du Championnat et la publicité coordonnée du Championnat (Publicité Coordonnée) obligatoire selon la spécification suivante et possibles communications mise à jour:

- deux (2) plaques porte-numéros avec le numéro relatif attribué au Pilote; les plaques seront respectivement de la mesure maximale de cm. 67 x 17: respectivement sur les portes avant de la voiture
(Faire attention: les numéros de course, apposés sur les plaques, seront fournis par les Organisateurs et leurs dimensions et couleur seront: largeur du trait cm. 16 x cm. 16 de hauteur (couleur noire) (voir dessin n°1 annexe RPG).
Logo apposé: à définir et communiqué dans le RPG
- deux (2) numéros avec une largeur du trait de cm. 25 x cm. 25 de hauteur (couleur orange): respectivement sur la vitre latérale arrière.
- Un (1) numéro avec une largeur du trait de cm. 16 x cm. 13 de hauteur (couleur orange): pare-brise.
- Un (1) numéro avec une largeur du trait de cm. 16 x cm. 13 de hauteur (couleur orange): vitre arrière.

- Une bande de pare-soleil, de couleur noire, sur le haut de tout le pare-brise avant, sur laquelle sera apposée la publicité du Championnat (fournie par l'organisateur).
Logo apposé: à définir et communiqué dans le RPG
- n° 1 adhésif à appliquer sur le capot avant (cm. 43x21) et n° 3 adhésifs à appliquer sur les côtés, zone côté voiture (cm. 50x10) (voir dessin n°1 annexe RPG).
- **Logo apposé: à définir et communiqué dans le RPG**

Chaque Concurrent s'engage à maintenir et à respecter l'aspect de la Publicité Coordonnée sur chacune de ses voitures pour toute utilisation de leur image en relation au Championnats. La publicité des Concurrents/Pilotes ne peut pas rivaliser avec celle des Sponsors Techniques du Championnat.

Le Concurrent est responsable du respect des dispositions ci-dessus, sans que cela soit limitatif, tant devant les bureaux sportifs que devant les juridictions ordinaires compétentes pour la protection du droit à l'image.

Le non-respect de ces règles est sanctionné par ACI SPORT avec une amende de 1.000,00 euros pour chaque infraction.

11 ASSURANCE

L'Organisateur, en tant que titulaire d'une licence sportive, depuis le moment de cette souscription adhère à la législation sportive en vigueur.

Dans ce cadre, il confirme qu'il est pleinement conscient du fait que la police d'assurance RC, mentionnée dans l'art. 56 du RSN, répond aux codes prévus par l'art. 124 du code des assurances, avec le minimum requis par la loi, et n'enlève pas les Concurrents et les Pilotes de toute responsabilité qu'ils pourraient encourir en dehors du champ d'application de l'assurance et des autres conditions générales et particulières de police d'assurance, comme publiées sur le site fédéral et qu'ils peuvent être demandé à la Compagnie d'Assurance.

12 RAPPORTS

Pendant les événements, seront utilisés les rapports conformes aux exigences de l'Annexe H du Code Sportif International. Les concurrents sont tenus de les respecter strictement.

13 PARC FERMÉ

Veillez-vous référer aux Art. 4.9 du RDS – VITESSE SUR GLACE

14 RÉCLAMATIONS ET RECOURS

Les réclamations doivent être présentée de la manière et dans les conditions prévues dans les articles du R.N.S. accompagné d'une frais de 350,00 € et, en cas de réclamation contre une voiture, d'une caution pour les frais de vérification établie par le Collège des Commissaires Sportifs (ou par le Juge Unique), après consultation des Techniciens sur la base du tableau indicatif visé à l'art. 4 de l'Annexe 5 - "MANUEL DE CONTROLES TECHNIQUES DANS LE COURSES" au RÈGLEMENT SPORTIF NATIONAL. Pour les recours, veuillez-vous référer aux règles du R.S.N. Les frais sont de 1.500,00 €.

Les Concurrents acceptent que pour les vérifications techniques d'office ne leur soit accordé aucun remboursement, même en cas d'issue favorable.

15 PÉNALITÉS

Le non-respect des réclamations et des règles de conduite sera jugé par le Collège des Commissaires Sportifs (ou par le Juge Unique). Celles-ci peuvent impliquer des pénalités jusqu'à l'exclusion de l'événement. En particulier, le non-respect du drapeau bleu, en raison d'une inconduite manifeste ou de contacts volontaires sur la piste et pour comportement antisportif à l'intérieur du paddock ou sur la piste.

15.1 – RELÉGATION SUR LA GRILLE DE DÉPART

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra infliger la pénalité de relégation en dernière position sur la grille de départ à purger lors de la prochaine participation à une manche de course.

15.2 – INFRACTIONS GRAVES AU RÈGLEMENT SPORTIF ET/OU TECHNIQUE

L'infraction au règlement technique avec l'exclusion du classement entraînera la perte des points acquis dans cette course et la pénalité de 10 points qui seront déduits de ceux accumulés ou qu'ils se vont accumuler dans tous les classements.

Dans le cas où un Pilote encourt en suspensions de sa licence, pour un total de plus d'un mois et avec un jugement définitif, il sera exclu du classement du Championnat, de l'attribution de tous les titres, de tous les prix de course en argent accumulés et de tous les prix finaux accumulés, sans que cela n'affecte le score et les prix des autres Pilotes.

15.3 – CONTROLES DE NON-CONFORMITÉ PENDANT LA MANIFESTATION

Pendant la Manifestation, à la demande des Commissaires Sportifs et/ou Techniques, les Concurrents devront mettre à disposition leur voiture pour le contrôle de poids. Des Vérifications Techniques d'office peuvent être effectués à tout moment pendant l'Événement.

Le Concurrent qui sera soumis aux contrôles techniques à la fin de la première et/ou de la deuxième manche de la course, qu'ils soient d'office ou sur réclamation, pourra choisir de soumettre immédiatement sa voiture pour la vérification ou se faire sceller l'objet particulier de la vérification, reportant l'inspection matérielle à la fin de la troisième manche de course.

En conséquence, le Concurrent acceptera implicitement que l'exclusion du classement de la manche de course entraînera également l'exclusion du Classement de la deuxième et de la troisième manche.

16 PRIX

Pour chaque Manifestation "ICE CHALLENGE" il y a des prix d'honneur (Coupes et Trophées):

- o Classement absolu: 1° - 2° - 3°
- o Classement de classe: 1° - 2° - 3°

16.1 – ATTRIBUTION DE TITRES

Le score pour l'attribution des Titres sera celle prévue dans l'art. 8. Chaque Pilote, pour participer aux Classements Finaux du Championnat, devra avoir effectué (*), dans la même Classe au moins trois Manifestations, **sauf annulation des événements qui réduiront le nombre utile**, sous peine de non-acquisition de scores.

(*) Effectué: avoir passé les contrôles sportifs et techniques et donc être dans la liste des vérifiés. C'est également une condition pour attribuer les Titres, la preuve d'avoir respecté les règles énoncées dans l'Annexe 5.

Le Classement final pour assigner le Titre du Champion Italien de Vitesse sur Glace sera obtenu en additionnant les scores liés au **13 (treize)**, **sauf annulation des événements qui réduiront déjà automatiquement le nombre utile (aucun résultat utile pouvant être écarté)**, meilleurs résultats obtenus en courant dans la même classe, pendant les manches de course du Championnat Italien.

En cas de parité sur l'un des Titres à attribuer, sera pris en considération le nombre le plus élevé de premières places, puis de deuxième places, de troisième, etc., jusqu'à soit déterminée la priorité de l'un des pilotes.

Titres et Prix en Argent:

Catégorie 4 roues motrices:

1° classifié –	titre:	CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE 4RM
	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport
2° classifié -	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport
3° classifié -	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport

Catégorie 2 roues motrices:

1° classifié –	titre:	CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE 2RM
	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport
2° classifié -	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport
3° classifié -	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport

Catégorie monoplace vitesse sur terre:

1° classifié –	titre:	CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE VST
	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport
2° classifié -	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport
3° classifié -	Prix en argent:	€ -> communication ultérieure Aci Sport

De plus, pour chaque classe sera proclamé le CHAMPION ITALIEN DE VITESSE SUR GLACE (Coupes et Trophées):

- o CLASSE -01 1°
- o CLASSE -02 1°
- o CLASSE -03 1°
- o CLASSE -04 1°
- o CLASSE -05 1°
- o CLASSE -06 1°
- o CLASSE -07 1°
- o CLASSE -08 1°
- o CLASSE -09 1°
- o CLASSE -10 1°
- o CLASSE -11 1°
- o CLASSE -12 1°

A la Scuderia la mieux classée : il y aura un prix d'honneur (Coupes et Trophées)

Pour le trophée de la course-spectacle "Master king" il y a des prix d'honneur (Coupes et Trophées):

- o Classement absolue: 1° - 2° - 3° + somme de 500€ pour le 1° classé

17 PARC D'ASSISTANCE

17.1 Disposition des concurrents

Dans le paddock des circuits il y aura un parc d'assistance avec des espaces pré-assignés. Chaque concurrent inscrit à la course disposera d'environ 25 mètres carrés (compatible avec la logistique des différentes pistes) pour la voiture à utiliser en course et un véhicule d'assistance. Pour la demande de plaques supplémentaires pour des véhicules d'assistance ou d'accueil (ou pour avoir plus mètres carrés à disposition), doit être rempli le formulaire approprié fourni par l'organisation.

Ces demandes doivent être communiquées à l'avance à l'organisation. Les demandes tardives (dans la semaine précédant l'événement) ne peuvent être garanties.

Le jour de la course, ne sera pas possible acceptée aucune demande.

L'organisation se réserve le droit d'accepter partiellement ou totalement les demandes pour avoir plus d'espaces, en fonction des places disponibles dans chaque circuit.

17.2 Règles de Conformité Environnementale

Pour éviter que des fuites d'huiles ou d'autres liquides polluants s'infiltrent dans le sol et créent des problèmes avec l'ordinaire respect de la loi sur l'environnement, «il est absolument interdit d'abandonner les déchets dans les zones où il y a l'événement, sauf dans des conteneurs de collecte séparée des déchets, s'ils sont présents.»

Tous les concurrents sont tenus d'avoir une chaussée appropriée dans leur paddock, ou au moins une bâche imperméable sur laquelle garer la voiture de course.